

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0236**

commune (s) :

objet : Prestations d'entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine -  
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion  
administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1<sup>er</sup> septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

**Bureau du 8 septembre 2008****Décision n° B-2008-0236**

|           |                                                                                                                                                        |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objet :   | <b>Prestations d'entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert</b> |
| service : | Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière                  |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande pour la maintenance des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine arrivent à échéance le 31 décembre 2008. Il convient de renouveler ces procédures, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet des lots suivants, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Porte des Alpes à Saint Priest et de la station d'épuration à Pierre Bénite,
- lot n° 2 : entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine - autres sites : secteur 1,
- lot n° 2 : entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine - autres sites : secteur 2.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations suivantes :

- entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine - lot n° 2 : autres sites - secteur 1,
- entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine - lot n° 2 : autres sites - secteur 2.

Le lot n° 2, découpé en deux secteurs géographiques, ferait l'objet de deux marchés distincts portant sur des prestations de même nature qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Pour les raisons suivantes, le bilan de l'exécution des précédents marchés ne permet pas de disposer d'éléments financiers, ni quantitatifs précis pour évaluer des engagements de commandes pour chacun des marchés à conclure :

- évolution permanente du domaine privé,
- possibilité d'intégrer la maintenance des espaces verts des aires d'accueil des gens du voyage (schéma départemental en cours de réalisation),
- tous les sites stations d'épuration seront à intégrer à ces marchés au cours des deux années de la période de reconduction,
- il est envisagé d'intégrer également sur cette deuxième période les sites du service exploitation de la direction de l'eau.

Chaque marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande sans engagement de commande, conformément à l'article 77-1 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux ans.

L'estimation des commandes envisagées est de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 TTC pour les deux marchés confondus, sur la durée totale desdits marchés.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entreprises ;

#### **DECIDE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative à l'entretien des terrains, espaces verts et plantations de la Communauté urbaine,

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine et au budget annexe de la direction de l'eau - exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.**